

**Nombre de membres  
en exercice: 9**

**PROCES VERBAL  
Séance du 07 avril 2017**

**Présents : 7**

**Représentés : 1**

**Votants: 8**

L'an deux mille dix-sept et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée le 03 avril 2017, s'est réunie sous la présidence de Stéphane POINEAU, Maire.

**Sont présents:** Stéphane POINEAU, Marie-José CLIPET, Bénédicte RABILLER, Michèle MACAIGNE, Michel RUIZ, Serge GAYE, Anne BOUTEILLIER

**Représentés:** Sébastien PEYRUSE par Stéphane POINEAU

**Absents excusés:** Gilles AURIOL

**Secrétaire de séance:** Bénédicte RABILLER

**DE 2017 023**

**Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE -**

Présenté par Bénédicte RABILLER

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par POINEAU Stéphane après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	2 380.39			1 185.36	2 380.39	1 185.36
Opérations exercice	1 500.00	3 260.49	2 826.63	2 710.00	4 326.63	5 970.49
<b>Total</b>	<b>3 880.39</b>	<b>3 260.49</b>	<b>2 826.63</b>	<b>3 895.36</b>	<b>6 707.02</b>	<b>7 155.85</b>
Résultat de clôture	619.90			1 068.73		448.83
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>	<b>619.90</b>			<b>1 068.73</b>		<b>448.83</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>619.90</b>			<b>1 068.73</b>		<b>448.83</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**DE 2017 024****Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE -**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de POINEAU Stéphane,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DE 2017 025****Objet: AFFECTATION DE RESULTAT 2016 DU BUDGET ANNEXE -**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 1 068.73**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	1 185.36
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	619.90
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>- 116.63</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>	<b>1 068.73</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2016</b>	<b>1 068.73</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	619.90
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	448.83
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2016</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

## DE 2017 026

### Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE -

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2017 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- en section de fonctionnement : 3 308.83 €
- en investissement : 2 588.73 €

Le conseil municipal, après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : APPROUVE le budget primitif 2017 du budget annexe du port.

### QUESTIONS DIVERSES

- Marie-José CLIPET questionne Monsieur le Maire au sujet des travaux du Port.

Aucun panneau n'est installé. C'est à l'entreprise de le faire.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un détail des travaux sera intégré dans le prochain Tambour et qu'un courrier va être envoyé aux membres de la commission portuaire.

il est décidé qu'une page "Spécial Port" sera ajoutée au tambour.

Monsieur le Maire informe que la deuxième tranche des travaux (épis et cale de mise à l'eau) sera retardée à cause de délais administratifs.

- Marie-José CLIPET explique aux conseillers qu'elle a contacté deux entreprises pour les boissons du Marché Gourmand.

- Monsieur le Maire présente deux devis concernant la réfection des trottoirs. Ce point fera l'objet d'un prochain conseil municipal.

- Michèle MACAIGNE signale que les jardins de Monsieur (feu) BITON et de Monsieur MOREAU sont envahis d'ordures.

Monsieur le Maire informe que la mairie peut écrire des lettres aux propriétaires de terrains non entretenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h04.